

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 18 Février 2021

Date de la convocation : 11/02/2021

Date d'affichage : 11/02/2021

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, Maxime OLIVIER, David BRU, Corinne ZAETTA, Jean-Claude SILLET.

Pouvoir : Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET

Absent excusé : Fabien LOBJOIT

Secrétaire de séance : David BRU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation comptes de gestion 2020
- Vote compte administratif 2020 budget principal
- Vote compte administratif 2020 budget annexe
- Affectation de résultat
- Achat parcelles AD 97 et 102 à Madame BENJAMIN
- Contrat de l'agent technique
- Point sur la programmation des travaux pris en charge par le Grand

Reims

- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1) Approbation comptes de gestion 2020 (délibération n° 2021/01/01)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) Vote compte administratif 2020 budget principal (délibération n° 2021/01/02)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe AUBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	163868.47	169599.53	+ 5731.06
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		164852.30	+ 164852.30
	Résultat à affecter			+ 170583,36
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	182613.96	10690.64	- 171923.32
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS		28391.71	+ 28391,71
	Solde global d'exécution			- 143531,61
Restes à réaliser au 31/12/20	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	55 000.00	110666.00	+ 55666.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		401482.43	484200.18	+ 82717.75

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3) Vote compte administratif 2020 budget annexe (délibération n° 2021/01/03)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe AUBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	711,36	19143,23	+ 18431,87
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		0	0
	Résultat à affecter			+ 18431,87
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	404065.20	497140,46	+ 93075,26
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS	28875.78	0	- 28875,78
	Solde global d'exécution			+ 64199,48
Restes à réaliser au 31/12/20	Fonctionnement			
	Investissement	304000.00	190335,00	- 113665.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		737652,34	706618.69	- 31033.65

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Affectation de résultat budget principal (délibération n° 2021/01/04)

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 18 février 2021, le compte administratif 2020 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **170 583,36 €**,

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution négatif de : **143.531,61 €**

Un solde de restes à réaliser de : **+ 55 666,00 €**

Entraînant un besoin de financement s'élevant à **87.865,61 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget 2020 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 140.270,00 €,

-DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget principal de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) 87.865,61 €

(financement de la section d'investissement)

Report en section de fonctionnement 82.717,75 €

(ligne 002 en recettes)

5) Affectation de résultat budget annexe (délibération n° 2021/01/05)

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 18 février 2021, le compte administratif 2020 du budget annexe hydraulique du vignoble qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **18 431,87 €**,

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un **solde d'exécution positif** de : **64.199,48 €**

Un **solde de restes à réaliser** de : **113 665,00 €**

Entraînant un **besoin de financement** s'élevant à **49.465,42 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget 2020 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 20 000,00 €,

-DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget annexe hydraulique du vignoble de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) **18.431,87 €**

(financement de la section d'investissement)

Report en section de fonctionnement **0,00 €**

(ligne 002 en recettes)

6) Achat parcelles AD 97 et 102 à Madame BENJAMIN et AD 100 à Indivision RONSEAUX (délibération n° 2021/01/06)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'hydraulique du vignoble, la commune de Branscourt souhaite se porter acquéreur des parcelles AD 97 d'une superficie de 34 ares 88 centares et AD 102 d'une superficie de 3 ares 36 centares appartenant à Mme Pierrette BENJAMIN, ainsi que de la parcelle AD 100 d'une superficie de 2 ares et 52 centares appartenant à l'Indivision RONSEAUX,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'acquérir les parcelles AD 97 et 102 appartenant à Madame Pierrette BENJAMIN pour un montant respectivement de 2790,40 euros et 268,80 euros,

-DECIDE d'acquérir la parcelle AD 100 appartenant à l'Indivision RONSEAUX pour un montant de 201,60 euros,

- **PRECISE** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7) Contrat de l'agent technique

Le conseil municipal fait état de l'excellent travail de Régis BOURGEOIS, l'agent technique de la commune.

Le conseil municipal valide la prolongation de son CDD de 6 mois en attendant d'avoir le résultat du CDGFPT sur la proposition d'un CDI ou d'une titularisation.

8) Point sur la programmation des travaux pris en charge par le Grand Reims

Après avoir fait le point, les prochains travaux à prendre en charge par le Grand Reims sont les extensions éclairage public et chaussée rue du Faubourg suite aux 6 constructions nouvelles.

Une délibération sera prise en ce sens lors du prochain conseil municipal.

9) Point sur les travaux en cours

- **Aménagement urbain** : le choix de l'abri bus est en cours. Le bureau d'études nous a transmis une proposition et STPE est en attente du prix auprès du fournisseur. Le marquage au sol sera réalisé en fonction de la météo.
- **Hydraulique du vignoble** : les travaux ont repris. Une question de Christophe COUVREUR représenté par J-C SILLET est posée : pourquoi ne pas refaire la cassure au chemin d'IRVAL ? Ce point arrive alors que le projet est finalisé et largement en cours de travaux. Néanmoins il sera demandé à l'entreprise si une réponse technique est possible et à quel prix (le coût devra peut-être être supporté intégralement par la commune !)

10) Questions diverses

- **Anciens réservoirs et fontaine du chêne** : il est demandé la mise en place de « procédures écrites » sur l'organisation des vannes des réservoirs et l'alimentation de la Fontaine.
- **Eclairage public** : il est demandé la mise en place d'une procédure écrite sur la gestion et l'organisation de l'éclairage public. Marcel fera le tour des points de gestion et contrôle avec les autres adjoints.
- **Déjections canines dans les espaces verts** : un article sera déposé sur le site de la commune, rappelant les propriétaires de chiens à plus de civisme par respect pour l'agent technique surtout pendant les périodes de tonte.
- **Dégradation du campanile de la mairie** : des travaux sont à prévoir ; un devis établi par l'entreprise Chauvière de 2260€ HT est validé par le conseil municipal.
- **Extension foyer rural par local technique** : il est demandé à Marcel FAILLIOT, en charge des bâtiments, de prendre en compte l'installation d'une douche et d'un vestiaire pour l'agent communal dans le projet de construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.